



ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE

Mémoire de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) dans le cadre des consultations en vue du budget de 2024

**Présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

17 novembre 2023

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC)

Fondée en 1918, l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est un organisme féministe sans but lucratif voué à la sensibilisation ainsi qu'à la promotion du rôle et de la contribution des femmes francophones et acadiennes dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'AFFC est la voix pancanadienne des femmes francophones et acadiennes, d'un océan à l'autre. Grâce à ses 15 organismes membres présents dans 8 provinces et 1 territoire, l'AFFC défend les droits de 1,326 million de femmes francophones et acadiennes pour qu'elles puissent vivre et s'épanouir pleinement en français. L'AFFC mise sur la force de son réseau pour faire valoir leurs préoccupations communes. En tant qu'organisme inclusif, l'AFFC tient compte de toute la diversité des femmes de la francophonie canadienne vivant en contexte minoritaire. L'AFFC est ravie de présenter ses recommandations contextualisées en vue du prochain budget fédéral de 2024.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Les programmes et services mis en place par le gouvernement fédéral doivent s'adresser à l'ensemble de la population canadienne. Toutefois, les effets de ces programmes peuvent être ressentis de manière différente en fonction des facteurs identitaires relatifs à chaque personne. C'est à ces effets disproportionnés que l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) tente de répondre. Certains facteurs identitaires, notamment la langue ou encore le sexe, peuvent présenter des difficultés supplémentaires dans l'obtention d'un service ou d'une ressource. Pour être pleinement efficace, l'ACS+ doit être utilisée dès les premiers pas de l'élaboration d'un programme et se poursuivre aux étapes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.

À l'heure actuelle, l'ACS+ n'est pas utilisée de façon uniforme par toutes les institutions fédérales. Certaines institutions l'appliquent en toute dernière étape du processus d'évaluation des programmes, alors que d'autres l'intègrent dès le départ. L'exigence d'une analyse exhaustive permet de poser les bonnes questions et de décrire concrètement les effets différenciés. Ces analyses exhaustives ne doivent pas se contenter de répondre à des questions fermées, mais doivent plutôt se présenter comme une opportunité de décrire les véritables effets possibles des mesures. Cela permet d'éviter les inégalités sous-jacentes d'un programme et assure une véritable accessibilité pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, dans un souci de transparence, le gouvernement fédéral doit s'assurer de rendre le contenu de ces analyses disponibles au public.

Pour que les programmes et services développés par le gouvernement répondent adéquatement aux besoins de toute la population, il est essentiel d'y inclure une lentille

linguistique afin de prendre en compte les femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire.

Inclure les femmes francophones et acadiennes dans la lutte pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

Depuis la pandémie, le pays connaît une recrudescence préoccupante de cas de violence fondée sur le sexe et le genre. Très attendu, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (PAN VFS) annoncé en novembre 2022 constitue une étape importante vers l'atteinte de l'égalité entre les sexes au pays. Devant prioriser l'intersectionnalité, ce plan de grande envergure a toutefois oublié d'inclure les femmes francophones et acadiennes et ne garantit pas de financement spécifique pour ces femmes, ce qui a pour effet de les marginaliser et de les invisibiliser davantage.

Pour répondre aux besoins des femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire, l'AFFC a publié sa Stratégie nationale et plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et acadiennes¹. L'Alliance et ses organismes membres ont ciblé trois axes sous lesquels des actions communes sont nécessaires.

Les femmes francophones et acadiennes sont elles aussi touchées par l'enjeu de la violence fondée sur le sexe. Elles sont en droit de recevoir des services en français. Malheureusement la réalité est toute autre puisque plusieurs provinces et territoires n'offrent pas de services en français, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

Un investissement supplémentaire à la mise en œuvre du PAN VFS incluant un financement expressément réservé pour les femmes francophones et acadiennes s'assurera qu'aucune femme francophone et acadienne ne soit oubliée dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe. Ce financement doit viser tous les axes prévus dans le plan d'action, incluant la prévention, la sensibilisation, le système juridique ainsi que le développement d'infrastructures adéquates dans toutes les provinces et territoires.

¹ Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Stratégie nationale et plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et acadiennes*, septembre 2023, <https://affc.ca/wp-content/uploads/2023/10/Strategie-nationale-et-plan-daction-1.pdf>.

Prioriser un financement de base pour les organismes de femmes francophones et acadiennes

Dans son étude parue en octobre 2022, la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada a constaté la situation financière précaire dans laquelle se trouvent les organismes francophones². Les organismes de femmes francophones et acadiennes n'y font pas exception. Actuellement, la méthode de financement par projet ne permet pas de couvrir certaines dépenses courantes des organismes, notamment les salaires et autres dépenses quotidiennes. Pour l'AFFC, la réalité du financement des organismes est très préoccupante puisque 7 de nos organisations membres ne bénéficient pas de financement de base. Ces organismes doivent survivre de projet en projet, avec très peu ou pas d'avantages réels sur d'autres secteurs. Malgré tout, le travail effectué par le secteur communautaire est vital pour assurer le développement et la vitalité de nos communautés.

Les femmes francophones et acadiennes vivent dans toutes les provinces et territoires du Canada, souvent dans des régions éloignées : cet isolement et l'absence de services, y inclus les services de soins de santé, dans leur langue officielle, devient un déterminant de leur santé physique et mentale. Les organismes qui travaillent à leur bien-être doivent compter sur un financement stable ainsi que sur un personnel qui peut les appuyer pour des périodes prolongées. Ceci est d'autant plus important lorsque ces organismes s'adressent aux femmes nouvellement arrivées au Canada de pays francophones puisqu'elles souffrent d'un double isolement parce qu'elles ne peuvent communiquer avec les personnes et les organisations qui devraient leur venir en aide. L'AFFC considère que le financement de base devrait être accordé à tous les organismes de femmes francophones et acadiennes puisque celui-ci touche les dépenses courantes engagées par les organismes.

Nous tenons à ajouter notre voix à la FCFA en appuyant leur demande « d'ajuster l'assiette de financement de base disponible pour les organismes en fonction des réalités »³. Pour ce faire, un investissement supplémentaire est nécessaire afin d'assurer la stabilité du secteur et d'éviter le point de rupture des organismes de la francophonie canadienne. Cette bonification du système de financement sera bénéfique à l'ensemble du secteur communautaire.

² FCFA du Canada, *Éviter le point de rupture : des organismes en santé pour des communautés en santé*, octobre 2022, <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/10/FCFA-Memoire-sur-la-sante-des-organismes-francophones-vf.pdf>.

³ *Ibid*, p. 13.

Reconnaître l'apport des organismes de femmes francophones et acadiennes

En avril dernier, le gouvernement fédéral a publié son récent Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 dans lequel le rôle primordial des femmes dans la transmission de la langue française et dans la construction identitaire a été reconnu⁴. Les femmes francophones et acadiennes sont des véritables piliers dans leurs communautés. Pour leur part, les organismes de femmes francophones effectuent un travail important et contribuent à assurer et renforcer la vitalité de leurs communautés. En moyenne, les femmes comptent pour 70 % des employées dans les organismes communautaires en situation minoritaire⁵. Leur travail n'est toutefois pas reconnu à leur juste valeur, d'où l'importance d'assurer un financement pour valoriser cet apport.

L'obtention de financement est parfois très difficile pour nos organismes puisque les institutions fédérales se renvoient la balle. Le résultat est que nos organismes tombent entre les mailles du filet. Pour cette raison que l'AFFC demande de réserver l'octroi de financement spécifique pour les organismes de femmes francophones et Acadiennes, et ce, à travers toutes les institutions fédérales. Cela permettra de rétablir le déséquilibre qui s'opère depuis plusieurs années.

Par ailleurs, l'AFFC a observé que la majorité des institutions fédérales avec lesquelles elle traite régulièrement ne tiennent pas compte de la dimension linguistique des femmes et des filles qui pourraient profiter de ces différentes initiatives. Nous nous permettons de souligner au comité que la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* exige que les institutions fédérales contribuent de manière concrète au développement et à l'épanouissement des communautés linguistiques de langue officielle : la recommandation de l'AFFC ajoute un incitatif additionnel qui permettrait aux institutions fédérales d'être conformes aux exigences de la *Loi*. L'AFFC souhaite que le gouvernement fédéral soit congruent par rapport à ses engagements de préserver la langue française au Canada, tel que préconisé dans la *Loi sur les langues officielles* bonifiée.

⁴ Gouvernement du Canada, *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*, avril 2023, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>.

⁵ *Ibid.*

Faciliter l'accessibilité aux ressources et services pour les personnes aidantes francophones et acadiennes

En avril 2022, l'AFFC a fait paraître un livre blanc sur les aidantes francophones (proches aidants) dans les communautés francophones et acadiennes du Canada afin de mettre en lumière leur réalité et les ressources qu'ils et elles ont à leur disposition⁶. Le travail des personnes aidantes est essentiel à toutes les étapes de la vie et le type d'aide prodiguée varie énormément. Il faut cependant noter que le portrait des personnes aidantes au Canada est majoritairement féminin avec une représentation d'environ 54 %⁷.

La réalité des personnes aidantes est particulière, l'importance de la santé mentale et physique prend tout son sens et l'accès à des services de répit est en demande constante. Au courant de la pandémie, les besoins des personnes aidantes ont changé, mais une demande reste inchangée, l'accès à des ressources et services en français est crucial. La COVID-19 a augmenté considérablement l'isolement des personnes aidées et aidantes, et rend difficile l'accès à des services de répit par exemple. L'octroi de crédits d'impôt n'est pas suffisant, le travail des personnes aidantes s'effectue au quotidien. Les ressources et services, notamment des services de répit, de transport et l'accès aux soins de santé physique et mentale en français doivent être accessibles en tout temps.

⁶ Alliance des femmes de la francophonie canadienne, Livre blanc : les aidantes francophones dans les communautés francophones et acadiennes du Canada, avril 2021, <https://affc.ca/wp-content/uploads/2021/04/Livre-blanc-Les-aidantes-francophones.pdf>.

⁷ *Ibid*, p. 10.

Recommandations

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) recommande au Comité permanent des finances ce qui suit :

1. Que le gouvernement exige une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) exhaustive et assure l'accessibilité des résultats à l'ensemble de la population ;
2. Que le gouvernement investisse un montant supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et consacre une enveloppe spécifique pour les organismes de femmes francophones et Acadiennes en milieu minoritaire ;
3. Que le gouvernement assure un financement de base spécifique pour toutes les organisations de femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire et investisse un montant de 280 millions de dollars sur cinq ans (hors indexation) de l'enveloppe des fonds alloués à titre de financement de base des organismes de la francophonie canadienne afin d'éviter le point de rupture des organismes ;
4. Que le gouvernement réserve une enveloppe spécifique pour les organismes de femmes francophones et acadiennes dans le cadre des financements accordés par toutes les institutions fédérales, notamment par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres ;
5. Que le gouvernement investisse afin de faciliter l'accessibilité aux ressources et services pour les personnes aidantes (proches aidants) francophones et acadiennes en situation minoritaire.